

MAIRIE DE GHISONACCIA

20240 - Département de la Haute Corse

Tél. 04.95.56.15.10 – Fax.04.95.56.06.47

mairie.ghisonaccia@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, LE QUATORZE MARS à dix huit heures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GIUDICI Francis, Maire.

Date de convocation :
7 mars 2018

Date d'exécution :
14 mars 2018

Date d'affichage :
15 mars 2018

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 24

Pour : 18

Contre : 6

Abstention :

Etaient présents : MANDREDI Angèle, BATTESTI Philippe, CESARI Louis, FOUILLERON Marie, ANDREANI Antoine, ANDREANI Françoise, ANTONELLI Jean Pierre, BRONZINI DE CARAFFA Luc, COSTANTINI Jean Augustin, CRISTOFARI Marie Félicia, GUIDICELLI Antoine, LUCIANI Xavier, MARTELLI Marie Paule, PIERI Ange, PISTOLOZZI Lisa, RENUCCI Charles, SAUVAGEON Vanina, SIMONI Pascale, SISTI-BALARD Marie Toussainte, SISTI Cécilia.

Etaient représentés : OTTAVI Antoine a donné pouvoir à MANFREDI Angèle, DELARUE Carole a donné pouvoir à BATTESTI Philippe, LE MAO Ghjuvan Santu a donné pouvoir à ANTONELLI Jean Pierre, ROMANI Claire a donné pouvoir à SISTI-BALARD Marie Toussainte.

Etaient absents : BALLONI Joseph, GUIDICELLI Marie Madeleine.

Madame PISTOLOZZI Lisa a été élue secrétaire de séance.

OBJET : 2018-23 Finances – Budget annexe du lotissement communal de Fitelle 2018 - Approbation du Compte Administratif 2017.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le Compte Administratif retrace la réalité des écritures comptables en dépenses et en recettes. Il est le bilan financier de l'ordonnateur.

Par conséquent, le présent rapport a pour objet d'adopter le compte administratif du budget annexe 2017 du lotissement de Fitelle établi par l'ordonnateur selon la nomenclature comptable M4.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'approuver la délibération ci après.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE :

Le compte administratif du budget annexe du lotissement de Fitelle pour l'exercice 2017 tel que décrit ci-dessous est adopté :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	88 310.62	0
Recettes	309 588.80	56 234.72
Résultat de l'exercice 2017		
Excédent	221 278.18	
Déficit		56 234.72
Excédent antérieur		
Déficit antérieur	285 029.40	56 234.72
Résultat de clôture		
Excédent	63 751.22	0

Monsieur le maire s'est retiré de la séance et n'a pas pris part au vote.

VOTE A LA MAJORITE

6 votes contre (Jean Pierre ANTONELLI – Ghujvan Santu LE MAO - Xavier LUCIANI - Marie Paule MARTELLI - Pascale SIMONI – Cécilia SISTI).

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Le maire,

